



Académie des Sports de Glace Dijon Bourgogne  
1 Boulevard TRIMOLET - Patinoire Municipale -  
21000 DIJON

NOM \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Groupe \_\_\_\_\_  
Location de Patins  oui  non  
N° Patins \_\_\_\_\_  
Dossier saisi le \_\_\_\_\_  
 P  M

(Cadre réservé à l'ASGDB)

## ECOLE DE GLACE : Saison 2021-2022

### Constitution d'un dossier : **RENOUVELLEMENT DE LICENCE**

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte, en conséquence, l'accès à la glace ne sera pas possible.**

#### **DOCUMENTS nécessaires complétés et signés**

- Le formulaire DEMANDE DE LICENCE
  - Le REGLEMENT INTERIEUR (1 exemplaire est à conserver par le licencié)
  - Le formulaire DROIT A L'IMAGE
  - Obligatoire pour accéder à la patinoire**
    - Le QUESTIONNAIRE DE SANTE 2021-2022
- Si une case **OUI** est remplie dans le QUESTIONNAIRE DE SANTE 2021-2022, un CERTIFICAT MEDICAL daté de moins de 3 mois précisant l'absence de contre-indication à la pratique d'un sport de glace, sera nécessaire.

#### **COTISATIONS : la cotisation s'entend licence FFSG incluse (assurance comprise) ; Le paiement en 3 fois est accepté**

- 180 € pour 1 licencié (80+50€+50€) \_\_\_\_\_
- 323 € pour 2 licenciés (123€+100€+100€) \_\_\_\_\_
- 461 € pour 3 licenciés (161+150€+150€) \_\_\_\_\_

#### **RAPPEL IMPORTANT concernant l'encaissement des cotisations**

Afin d'améliorer la gestion des comptes du club, **TOUS LES REGLEMENTS DEVRONT ETRE VERSES POUR TOUTE L'ANNEE SPORTIVE LE JOUR DE L'INSCRIPTION.**

L'encaissement des chèques bancaires émis à l'ordre de l'ASGDG se fera entre le 24 et le 28 de chaque mois. Un prélèvement automatique peut également être mis en place si vous le souhaitez, merci d'en faire la demande par mail à l'ASGDB ([asgdb@bbox.fr](mailto:asgdb@bbox.fr))

**L'association est agréée Coupons Sports - Chèques Vacances ANCV – Pass'Sport**

Médecin du club : Dr SERVER

Adresse : Point Médical, Rond-Point de la Nation, 21000 Dijon - Tel. 03 80 78 83 48

Le Bureau Directeur